

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 802 645,99 € et les recettes réelles d'investissement à 1 151 553,57 € auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser dépenses soit 190 680,00 € et 875 111 € de RAR recettes.

2) Section de fonctionnement

• Dépenses réelles :

- ✓ Chap. 011- Charges à caractère général : Ce poste est principalement composé des dépenses d'énergie, de la téléphonie, des contrats de location, d'entretien des bâtiments et des voiries ainsi que diverses taxes. Ce quoi représente une dépense de 1 884 470,39 €.
- ✓ Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés : C'est le premier poste de dépenses, il représente 61 % des dépenses réelles de fonctionnement. Suite notamment aux mesures salariales, les coûts sont en hausse et représentent 3 846 741,23 €.
- ✓ Chap. 65 – Autres charges de gestion courante : Ce poste est composé essentiellement des indemnités versées aux élus, des contributions versées aux organismes et des subventions. Il a augmenté par rapport à 2013 de 1 % soit 530 068,84 €.
- ✓ Chap. 66 – Charges financières : Ce sont les intérêts des emprunts remboursés aux banques soit 56 439,69 € en 2024.
- ✓ Chap.67 – charges exceptionnelles : Elles comprennent en autres les titres annulés. Soit un montant global de 10 428,40 €.

Ainsi le total des dépenses réelles de fonctionnement représente 6 571 812,31 € pour l'année 2024 contre 6 863 126,62 € en 2023. Soit une économie réalisée de près de 292 000 €.

• Recettes réelles :

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 sont de 7 624 580,37 € dont notamment :

- ✓ Chap. 013 – Atténuations de charges d'un montant de 75 207 €. Elles correspondent aux remboursements effectués par l'assurance lorsque le personnel est en congé maladie ainsi que les primes CUI / CAE / apprentissage.
- ✓ Chap. 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : Ce chapitre atteint pour 2024 377 774,04 €. Il comprend notamment les redevances d'occupation, les recettes pour mises à disposition du personnel, et les participations des familles aux classes de découverte.
- ✓ Chap. 73 – Impôts et taxes : Ce chapitre s'élève à 1 330 170 €. Soit une augmentation de 0,001 % par rapport à 2023 sans qu'aucune augmentation des impôts n'ait été votée.
- ✓ Chap.74 – Dotations, subventions et participations : Ce chapitre s'élève à 2 128 906,68 € contre 1 938 223,70 € en 2023.
- ✓ Chap. 75 – Autres produits de gestion courante : Pour un montant de 219 205,12 € contre 218 199,62 € en 2023.
- ✓ Chap. 77 – Produits exceptionnels : recettes constatées en 2024 soit 9 284,17 €.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250404-17-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Malgré l'effet ciseau engendré par la hausse des dépenses et la stagnation de ces recettes. La collectivité maintient malgré tout son excédent de fonctionnement (R002) de 2024 à 3 492 371,43 € contre 3 520 741,22 € en 2023.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250404-17-2025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025